

eaux de Rhône-Méditerranée & Corse



Manuel Mendo



L'avenir de l'eau en questions...

4 Le nouveau SDAGE Rhône-Méditerranée



Jean-Baptiste Merillot

6 Le nouveau SDAGE Corse



G. Poussard

7 Consultations, mode d'emploi



L'avenir de l'eau en question(s)...



■ BON ÉTAT, C'EST À DIRE...

Pour les eaux superficielles, l'évaluation repose sur deux composantes : l'état chimique (en regard des normes européennes d'usages : baignade, production d'eau potable, élevage de coquillages...) et l'état écologique, apprécié selon des critères biologiques. Si l'état chimique et l'état écologique sont bons, le "bon état" est reconnu.

Pour les eaux souterraines, le bon état est apprécié en fonction de la qualité chimique et de la quantité d'eau (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe).

Trois ans après une première consultation sur le diagnostic de l'état des milieux aquatiques dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, le public et les institutions sont invités à se prononcer sur les projets de SDAGE et de programmes de mesures 2010-2015.*

Une étape essentielle dans la réalisation d'un objectif très ambitieux : l'atteinte du bon état des eaux à l'horizon 2015.

La Directive cadre européenne sur l'eau (2000) a fixé aux États membres de l'Union européenne un objectif clair : l'atteinte du bon état des eaux à l'échéance 2015. En France, les futurs SDAGE et les

programmes de mesures associés vont traduire concrètement cette ambition dans chaque grand bassin hydrographique. Ils sont porteurs d'importants changements. Désormais, tous les efforts visent

en effet l'objectif commun et impératif de bon état (des rivières, lacs, nappes d'eau souterraine, littoral marin...) et les exigences environnementales liées à l'eau doivent s'inscrire dans des projets de développement durable des territoires intégrant les dimensions sociale et économique. Enfin, la gestion des eaux et des milieux aquatiques doit s'appuyer sur des démarches partenariales mobilisant les acteurs de l'eau, décideurs, financeurs, usagers... à l'échelle des bassins versants.

Une vaste consultation

Élaborés par les Comités de bassin Rhône-Méditerranée et Corse

et les services de l'Etat sur la base d'un important travail conduit avec les structures locales de gestion de l'eau et les acteurs économiques, les projets de SDAGE et de programmes de mesures seront soumis à deux grandes consultations : celle du public, à partir d'avril, celle des institutions, à partir de janvier 2009 pour le bassin Rhône-Méditerranée**.

Ce sont les dernières étapes avant l'adoption de ces textes fin 2009. A partir de 2010, mis en œuvre par les acteurs de l'eau de chaque bassin, le SDAGE et son programme de mesures devront produire leurs effets pour le premier grand rendez-vous de 2015...



Régis Domergue

* Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
 ** Pour la Corse : du 9 juin au 9 décembre (puis assemblées)

Question de définition : le SDAGE

Document de planification, le SDAGE définit pour une période de six ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans un bassin.

Il aborde tous les sujets : aménagement des cours d'eau, pollutions, maîtrise des prélèvements, protection de la santé, préservation des zones humides, du littoral et de la biodiversité, inondations, cohérence et financement des actions...

DU SDAGE DE 1996 AU SDAGE DE 2009

Nés de la loi sur l'eau de 1992, les premiers SDAGE ont été élaborés par les acteurs de l'eau réunis au sein des comités de bassin. Ils traçaient les grandes orientations et les priorités de la politique de l'eau pour quinze ans. Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée-Corse a été adopté en 1996.

Des principes qui demeurent

Avec la Directive cadre européenne sur l'eau, les principes de la politique de gestion de l'eau en France ont été renforcés : gestion et planification à l'échelle du bassin avec un SDAGE (aujourd'hui complété par un programme de mesures) ; gestion équilibrée de la ressource en eau ; participation des acteurs de l'eau ; planification à l'échelle des sous bassins (SAGE : Schémas d'aménagement et de gestion des eaux).

Des innovations majeures

Mais la directive va plus loin en introduisant trois principes majeurs d'une politique de développement durable dans le domaine de l'eau :

- la fixation d'objectifs environnementaux pour tous les milieux aquatiques : il ne s'agit plus seulement de "faire mieux" mais de faire en sorte d'atteindre un objectif de bon état en 2015 ou bien d'expliquer pourquoi il ne peut être atteint
- la prise en compte des considérations socio-économiques (avec une exigence de transparence : qui paie quoi)
- la participation du public.

Le SDAGE et le programme de mesures soumis à la consultation

S'intéressant à tous les domaines de la gestion de l'eau, avec des objectifs précis et datés, le SDAGE 2010-2015 et son programme de mesures sont fondamentaux pour l'avenir de l'eau dans le bassin.

Huit orientations fondamentales

A partir des résultats de l'état des lieux et des consultations de 2005, huit orientations fondamentales ont été retenues pour le SDAGE 2010-2015.

Elles s'appliquent à tous les milieux aquatiques.

- **Privilégier** la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
- **Concrétiser** la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- **Intégrer** les dimensions sociale et économique dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux.
- **Organiser** la synergie des acteurs pour la mise en oeuvre de véritables projets territoriaux de développement durable.
- **Lutter** contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé.
- **Préserver et développer** les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques.

- **Atteindre et pérenniser** l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
- **Gérer** les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Des objectifs environnementaux pour chaque milieu aquatique

NOUVEAU... ET ESSENTIEL

Le SDAGE comporte plusieurs dispositions devant permettre d'atteindre les objectifs fixés. Elles seront opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau, aux SAGE et à certains documents tels que les schémas départementaux de carrière, les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les schémas de cohérence territoriale (SCOT).





Un programme de mesures

Le SDAGE est complété par un programme de mesures qui propose des actions précises, localisées, avec un échéancier et un coût.

- **Les mesures de base** visent à appliquer l'ensemble de la législation européenne concernée par la directive cadre sur l'eau (rejets, eaux résiduaires urbaines, tarification, qualité de l'eau potable, prélèvements...).
- **Les mesures complémentaires** prennent des formes variées : acquisitions foncières, schémas directeurs de gestion des eaux pluviales, exploitation de parcelles en agriculture biologique, restauration de berges...

Elles sont identifiées pour chacun des territoires du bassin Rhône-Méditerranée. A chaque problème (dégradation morphologique, pollution par les pesticides, déséquilibre quantitatif...) correspond une série de mesures concrètes déclinée à une échelle très locale.

Le programme de surveillance

La surveillance de l'état des eaux est renforcée. Dans le bassin Rhône-Méditerranée, environ 1 500 points de contrôle des eaux sont prévus, soit une multiplication par 3,5 par rapport à 2005. La moitié concerne les eaux superficielles, le tiers les eaux souterraines. Des échantillons d'eau sont régulièrement prélevés et analysés en laboratoire. Le niveau des eaux souterraines est mesuré au moyen de piézomètres. Les analyses et mesures sont rapportées aux actions entreprises afin de suivre leurs effets.

LE CALENDRIER SUR LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Avril – octobre 2008

Consultation du public.

Janvier – avril 2009

Consultation des Assemblées (Régions, Départements, chambres consulaires, structures locales de gestion de l'eau...).

Fin 2009

SDAGE et programmes de mesures approuvés par arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

Fin 2015

Première évaluation du niveau d'atteinte des objectifs. Mise à jour du SDAGE et du programme de mesures.

Fin 2021

Nouvelle évaluation. Nouvelles mises à jour.

UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Plan de gestion à faire vivre sur six ans, le SDAGE est un projet collectif. Il implique les services de l'Etat, les structures qui pilotent des démarches locales (SAGE, contrats de milieu...), l'Agence de l'eau, les Régions et Départements...

Au-delà, la réussite du SDAGE suppose aussi l'engagement des maîtres d'ouvrages (collectivités, établissements publics, industriels, agriculteurs...), des aménageurs, des bureaux d'étude, des scientifiques...

Combien ça coûte

4 milliards d'euros sont consacrés chaque année à la qualité des eaux en Rhône-Méditerranée par l'Etat, les collectivités, les consommateurs (facture d'eau), les industriels, les agriculteurs...
Pour atteindre les objectifs du SDAGE d'ici 2015, 400 millions d'euros seront nécessaires sur six ans.
Objectif du Comité de bassin : faire mieux pour l'eau en faisant plus efficace !

Une nouvelle étape franchie

En Corse, la consultation du public débutera le 9 juin, pour six mois, suivie de celle des assemblées, pour quatre mois.

Gilles Poussard



Après l'adoption du projet de SDAGE, le 29 janvier, le Comité de bassin de Corse a émis un avis favorable sur le programme de mesures le 7 avril.

Quatre orientations fondamentales du SDAGE mettent en évidence les enjeux majeurs de la politique du bassin de Corse :

■ **Assurer** l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement.

■ **Poursuivre** la lutte contre la pollution, évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine.

■ **Préserver** les milieux aquatiques, intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau, poursuivre la préservation et la restauration des zones humides et engager leur gestion et leur reconquête.

■ **Mettre en cohérence** la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île.

L'ambition est d'atteindre le bon état en 2015 pour 90% des cours d'eau, 97% du linéaire des eaux côtières et la totalité des eaux souterraines. Même si la situation des milieux aquatiques – majoritairement en bon voire très bon état –

est favorable, un effort significatif reste à faire pour atteindre ces objectifs.

Quant au programme de mesures, il comporte 40 actions-clés visant à résoudre les problèmes de dégradation constatés et à atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE : travaux sur les cours d'eau (investissement), actualisation d'autorisations de rejet ou de raccordement (réglementaire), amélioration de pratiques agricoles ou de procédés de fabrication (contractuel), dont la

maîtrise d'ouvrage revient à divers acteurs (particuliers, exploitants, collectivités, Etat...).

UN BASSIN ET UN COMITÉ DE BASSIN CORSE

Jusqu'alors, la planification de l'eau en Corse relevait du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse, adopté en 1996 et applicable jusque fin 2009. Depuis la Loi Corse, le territoire est doté d'un comité de bassin, lequel a élaboré le premier SDAGE Corse 2010-2015. L'Agence de l'eau RMC demeure opérationnelle sur les deux bassins.

Qui, quand, où, comment ?

Consultations, mode d'emploi

CONSULTATION NATIONALE 15 AVRIL > 15 OCTOBRE 2008

L'eau c'est la vie.
Donnez-nous votre avis !

Qui consulte ?

Le Comité de bassin et l'Etat, représenté par le préfet coordonnateur de bassin pour Rhône-Méditerranée. Pour la Corse, le Comité de bassin, l'Assemblée de Corse et l'Etat.

Sur quoi porte la consultation ?

Sur le Schéma directeur (SDAGE) et le programme de mesures 2010-2015 du bassin, notamment le niveau d'ambition recherché et la pertinence des actions prévues.

Qui est consulté ?

- Le grand public : du 15 avril au 15 octobre 2008 en Rhône-Méditerranée ; et du 9 juin au 9 décembre 2008 en Corse.
- Dès la fin de la consultation du public, les assemblées (Conseils régionaux et généraux, chambres consulaires, Commissions locales de l'eau, Comités de rivière, baies, nappes...) seront également consultés sur une durée de 4 mois.

Comment se déroulent les consultations ?

Pour le grand public

La consultation s'appuie sur une information officielle par voie de presse, une mise à disposition des documents dans les lieux publics (Agence de l'eau, Comités territoriaux de Corse, préfectures) et sur un site Internet : www.eau2015.fr

Le public est invité à faire part de ses observations :

- par écrit dans les lieux où les documents sont mis à disposition.
- par courrier ou par envoi du questionnaire.
- par courrier électronique en répondant en ligne au questionnaire sur le site dédié, www.eau2015.fr



Pour les assemblées

Les assemblées seront destinataires de l'ensemble des documents et de la synthèse des avis du public.

Quelles suites ?

Les Comités de bassin prendront connaissance de toutes les contributions et rendront compte des résultats et des suites données.

Chaque bassin rendra ensuite compte au ministère du Développement durable, responsable de la mise en œuvre de la directive au nom de l'Etat français.

CAMPAGNE "L'EAU C'EST LA VIE, DONNEZ NOUS VOTRE AVIS"

Pour guider le public et l'aider à répondre, un questionnaire est diffusé dans toutes les boîtes à lettres des foyers du bassin Rhône-Méditerranée. Dans ce bassin, les Commissions locales de l'eau et les Comités de rivière assureront des animations.

■ En 2004 et 2005, une première consultation des assemblées puis du public avait été organisée suite à la publication de l'état des lieux des bassins. Sur les bassins près de 90 000 personnes y ont participé, plaçant en tête de leurs préoccupations la nécessité d'économiser l'eau et l'énergie, la nécessité de protéger les milieux naturels et la lutte contre la pollution, une meilleure application du principe pollueur-payeur.



Privilégier l'approche pédagogique et culturelle

Administrateur de l'Agence de l'eau, Pascal Bonnetain préside la commission "consultation", chargée de définir les modalités de la consultation du public dans le bassin Rhône-Méditerranée.



Ardèche claire

Président du Syndicat Ardèche claire, Pascal Bonnetain est membre du Comité de bassin Rhône-Méditerranée, président de la Commission consultation du public

La consultation 2008 est la seconde opération de ce type, après une première consultation du public en 2005 sur le diagnostic de l'état des milieux aquatiques...

“ En 2005, c'était plus difficile. Nous n'avions absolument pas l'habitude de ce genre d'opération, surtout à une telle échelle. C'était pour nous un nouveau métier. Mais nous avons eu la chance de pouvoir nous appuyer sur beaucoup de structures relais, associations, syndicats... qui ont diffusé l'information et recueilli les avis au travers d'un grand nombre d'initiatives.

Quels grands enseignements avez-vous tiré de cette consultation ?

Pour moi, le public nous a dit trois choses essentielles.

D'une part qu'il souhaitait de la transparence dans la gestion de l'eau, notamment en matière de coûts.

D'autre part qu'il souhaitait une gestion à l'échelle locale, avec des interlocuteurs locaux.

Enfin, qu'il attendait une qualité des eaux irréprochable.

Quels sont les principes directeurs qui ont guidé l'organisation de cette nouvelle consultation ?

La donne a changé, puisqu'il a été décidé que, partout en France, les foyers recevront un questionnaire chez eux.

En Rhône-Méditerranée et Corse, ce sont ainsi près de 6,5 millions d'exemplaires qui seront envoyés.

Quant à leur contenu, nous l'avons voulu très clair et pédagogique, en nous appuyant sur les grands enjeux de l'eau, les risques sur les plans qualitatifs et quantitatifs, les conditions de sa gestion, l'avenir...

Quels moyens allez-vous mobiliser pour accompagner cet envoi ?

Notre objectif est de sensibiliser un large public pour qu'il donne son avis grâce au questionnaire. Sa diffusion s'accompagne d'un important plan médias pour faire connaître la consultation et les conditions de son déroulement. Le Comité de bassin s'appuie également sur ses partenaires habituels pour relayer la consultation. Nous avons décidé de privilégier ceux qui travaillent sur les territoires, CLE* ou structures gestionnaires de l'eau, et une trentaine ont déjà répondu présent. Pour eux, nous avons élaboré plusieurs outils, films, affiches, prospectus... destinés à accompagner les débats qu'ils organiseront sur le terrain.

LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

- 25 % du territoire national
- 14 millions d'habitants
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km
- Plus 1 000 km de côtes...



Claire Chevret

Nous leur demandons de privilégier l'approche pédagogique et culturelle, notamment en s'appuyant sur la pièce de théâtre "Les Olympides" (voir p 10). Cette approche théâtrale, nous l'avons constaté, permet de délivrer énormément d'informations sur l'eau et d'ouvrir le débat de manière moins austère qu'un discours uniquement technique.

Vous êtes également président du syndicat mixte "Ardèche claire". Comment allez-vous vous impliquer dans la consultation ?

L'Ardèche est un département qui connaît une forte augmentation de sa population en période touristique. C'est pourquoi notre volonté,

au-delà même de la consultation en cours, est de sensibiliser l'ensemble des publics de l'eau à la préservation de sa qualité et à sa bonne gestion toute l'année. Nous avons donc ciblé trois publics : les habitants, les scolaires mais aussi les estivants, afin que tous adoptent un "code de bonne conduite" vis à vis de l'eau.

Concrètement ?

Au cours des deux mois d'été, nous allons organiser des forums et des conférences (toujours introduits par du théâtre) dans les divers lieux où se trouve le public (lieux publics, écoles, espaces de loisirs...).

Pour nous, tout événement est bon pour sensibiliser le grand

public à l'eau. Nous participons ainsi chaque année à la Journée Mondiale de l'eau et à la Semaine du développement durable, avec par exemple des soirées cinéma et débat sur l'environnement...

Nous avons d'ailleurs un poste de communication au sein de la structure dédié à ces missions."

* Commissions locales de l'eau



Claire Chevret

Partenaires de la consultation

Pour que le public se sente concerné et s'implique dans la consultation, il importe qu'il soit sensibilisé aux enjeux de l'eau. C'est pourquoi l'Agence de l'eau a décidé de mobiliser les acteurs de terrain.*



Agence RIM&C

Forum sur l'eau à Aubenas (Ardèche), lors de la consultation nationale en 2005

“LES OLYMPIDES”

L'Agence de l'eau propose aux partenaires intéressés la reprise d'un spectacle sur l'eau créé en 2005 par la Maison Régionale de l'eau de Barjols, à l'occasion de la première consultation. Baptisé “Les Olympides”, ce spectacle de la compagnie avignonnaise Art. 27, entre vidéo, conférence loufoque, chansons et soliloques sur l'eau est un objet théâtral original, introduction souriante au débat. Il est d'ores et déjà programmé une vingtaine de fois cet été.

Seul un travail pédagogique, ancré sur les territoires concrets de l'eau, peut susciter le débat sur l'eau et garantir sa qualité : c'est fort de ce principe que le Comité de bassin Rhône-Méditerranée a choisi de s'appuyer sur les CLE (commissions locales de l'eau) des SAGE et les comités de rivière pour organiser localement le débat public. Ces structures ont en effet une double légitimité : tous les usagers de l'eau y sont représentés et elles couvrent une grande partie du bassin Rhône-Méditerranée (29 SAGE en cours, une vingtaine de CLE opérationnelles ; 80 contrats de milieux en cours).

Une convention de partenariat

Le partenariat est proposé sur la base d'une convention. L'Agence se charge d'assurer l'information des chargés de mission, de mettre à disposition un kit d'accompagnement (posters, film, plaquette, dossier de presse,...) et d'apporter une aide financière. Pour sa part, la structure territoriale organise le débat localement en s'appuyant sur les partenaires mobilisables et les ma-

nifestations grand public existantes, et fait remonter à l'Agence les comptes rendus des débats.

Une trentaine de structures ont accepté le partenariat.

Conseils généraux et régionaux et grandes agglomérations ont également été sollicités pour relayer l'information dans leurs publications.

* L'Agence de l'eau coordonne, en lien avec les services de l'Etat, les consultations au nom des comités de bassin.

Une culture de la concertation

Lors des “Journées de Thau”, le 6 septembre, le Syndicat mixte du bassin de Thau invite le public à débattre sur les enjeux de l’eau.

Structure d’animation commune du SAGE Thau, du Contrat de lagune et du SCOT (14 communes), le Syndicat mixte du bassin de Thau a décidé d’accompagner la consultation du public. Sur un secteur, l’étang de Thau (Hérault), où la multiplicité des usages (pêche, conchyliculture, thermalisme, loisirs...) a depuis longtemps favorisé la concertation entre

les acteurs, une telle implication est presque “naturelle”.

Une bonne pratique de la concertation

Gilles Brocard et Emeric Thiébault, chargés de mission, expliquent : *“Ici, l’habitude de la concertation est bien ancrée, et le public est intégré à toutes les réflexions. C’est une véritable méthode de travail, que nous mettons en pratique dans nos visites sur le terrain et avec des réunions publiques régulières.”*

Des animations estivales

“Depuis deux ans, poursuivent G. Brocard et E. Thiébault, nous



Gilles Brocard (à gauche), chargé de mission SAGE, et Emeric Thiébault, chargé de mission Contrat Qualité

organisons les “Journées de Thau” pour présenter les actions menées sur le territoire et valoriser ses atouts environnementaux. C’est dans ce cadre que nous allons relayer la consultation. Nous proposerons un pôle central d’animation à Balaruc-Bains où seront proposées des activités ludiques permettant de découvrir le milieu, mais aussi de l’information sur les problématiques de l’eau, avec la communauté d’agglomération, l’Agence de l’eau, des sociétés d’assainissement... ainsi qu’un grand débat public, introduit par une pièce de théâtre de la Compagnie “Théâtre Elle”.

Diverses activités devraient également être proposées sur d’autres sites (voile, plongée, visites naturalistes, expositions...). Un système de navettes permettra au public de profiter de l’ensemble de ces animations et de participer au débat.

“Nous avons choisi deux thèmes qui nous tiennent à cœur eu égard à la situation spécifique du bassin de Thau : l’intégration de la dimension sociale et économique dans la gestion de l’eau et la synergie nécessaire entre les acteurs pour un développement territorial durable...”

■ Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

2-4, allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 71 26 00
Télécopie 04 72 71 26 01

Site web www.eaurmc.fr

■ Délégation des sites industriels et agglomérations majeurs

2-4, allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 71 27 93
Télécopie 04 72 71 26 01

■ Délégation de Besançon

La Cadran
34, rue de la Corvée
25000 BESANÇON
Téléphone 03 81 25 23 50
Télécopie 03 81 25 23 51

■ Délégation de Montpellier

Immeuble Le Mondial
219, rue le Titien - CS 59549
34961 MONTPELLIER cedex 2
Téléphone 04 67 13 36 36
Télécopie 04 67 13 36 00

■ Délégation de Marseille

Immeuble le Noailles
62, La Canebière
13001 MARSEILLE
Téléphone 04 96 11 36 36
Télécopie 04 96 11 36 00

■ Délégation Rhône-Alpes

14, rue Jonas Salk
69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 76 19 00
Télécopie 04 72 76 19 10



Journal de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse Dossier spécial « Directive Cadre Européenne sur l'Eau »

2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07

Téléphone 04 72 71 26 00 - Télécopie 04 72 71 26 01 - www.eaurmc.fr

Directeur de la publication : Alain Pialat - Rédactrice en chef : Sylvie Lainé

Rédacteur : Jean-Louis Derenne

Conception Réalisation : Force Motrice

Impression : IMP Val de Loire - Tirage : 17 000 exemplaires

Couverture : Manuel Mendo - N° ISSN : 1779-3912